

## **Règlement spécifique au 42KM Trail des 3 Dentelles - Traversée des Dentelles de Montmirail**

### **ARTICLE 1 - Introduction**

L'association TDO - Traversée des Dentelles de Montmirail organise la 33e édition de la Traversée des Dentelles le 20 décembre 2020 à Gigondas. A l'occasion de cette édition, un nouveau format de course est lancé avec un 42KM accusant 2000 mètres de dénivelé positif, le "Défi des Dentelles". Le départ et l'arrivée se dérouleront sur la place du village de Gigondas (84).

La limite du nombre d'inscrits pour cette première édition du Défi des Dentelles a été fixée à 150 dossards payants - sous réserve de modifications. Le parcours de l'épreuve a été dévoilé, et est visible sur le site internet de La Traversée des Dentelles ([www.traverseedesdentelles.com](http://www.traverseedesdentelles.com)).

### **ARTICLE 2 - Modalités d'inscriptions**

Aucun critère d'inscription n'est appliqué pour ce format. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que cette nouvelle épreuve requiert une certaine expérience pour des courses de cette distance (30, 40, 50KM...). Le profil exigeant du parcours est un facteur important à prendre en compte avant de vous inscrire. Des barrières horaires (voir ci-dessous) seront appliquées pour ce format. Un parcours technique, exigeant avec de nombreuses relances et des montées à fort % seront au programme. Enfin, il faudra tenir compte de potentielles conditions hivernales tant au niveau du climat que de la température puisque l'édition se déroule mi décembre.

**Important :** les inscriptions pour le 42KM se feront uniquement via la plateforme d'inscription de notre partenaire KMS ([www.kms.fr](http://www.kms.fr)). Aucune inscription sur place ne sera possible pour le 42KM. Votre inscription à la course ne sera effective qu'à réception complète du dossier comprenant vos informations (dont adresse mail et numéro de téléphone valide), ainsi qu'un certificat médical valide de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de la photocopie d'une licence sportive (FFA, PASS). Inscription validée sous réserve de l'acceptation du règlement des droits d'inscriptions (inscriptions en ligne uniquement sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr)).

**Prix de l'inscription : 35€**

### **ARTICLE 3 - Le parcours**

Les participants sont tenus de respecter le parcours tracé et balisé par les membres de l'organisation de la Traversée des Dentelles. Des bénévoles seront présents aux postes clés du parcours pour assurer le bon déroulement de la course. Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel du massif des Dentelles de Montmirail, en ne jetant aucun emballage sur le parcours, au risque d'être mis hors course.

### **Quatre ravitaillements seront mis en place aux KMs :**

Ravitaillement 1 : 14,7 km solide / liquide

Ravitaillement 2 : 27,3 km solide / liquide

Point d'eau : 33,5 km liquide

Ravitaillement 3 : 38,8 km solide / liquide

### **ARTICLE 4 - Retrait des dossards**

Le retrait des dossards pour le 42KM sera uniquement possible le samedi 19 décembre à la salle des fêtes de Gigondas de 15H à 18H (horaires potentiellement modifiables). Pour les participants se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer, le dossard pourra être récupéré par une personne tierce sous présentation d'une photocopie de la pièce d'identité de la personne inscrite. Veuillez à bien contrôler sur KMS que votre dossier a été validé avant de venir récupérer votre dossard. En cas de doute, n'hésitez pas à imprimer votre certificat médical. **Les certificats médicaux présentés sur téléphone ne seront pas acceptés.**

### **ARTICLE 5 - Départ**

Le départ du 42KM sera effectué le dimanche 20 décembre à **7H15** du matin sur la place du village de Gigondas. Le départ sera effectué de nuit à cette période de l'année, il est impératif de se munir d'une lampe frontale.

### **ARTICLE 6 - Récompenses**

Récompenses pour les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch et aux premiers hommes et femmes de chaque catégorie. La remise des récompenses se déroulera sur la place de Gigondas, après celles effectuées pour le 21KM et le 11KM.

### **ARTICLE 7 - Ravitaillements et assistances**

Quatre ravitaillements seront présents sur le parcours du 42KM (solide et liquide).

Une équipe de secouriste sera présente sur la place du village de Gigondas, et prête à intervenir sur l'ensemble du parcours, qui est accessible aux secours dans son intégralité.  
Les assistances sur le parcours sont autorisées par des accompagnants. Il n'y aura pas de douche de disponible à l'arrivée.

#### **ARTICLE 8 - Consigne**

Une consigne gratuite sera mise en place sur le parking situé à proximité du départ, juste derrière le podium. Chaque participant pourra y déposer son sac, et pourra le récupérer à l'arrivée grâce à son dossard.

#### **ARTICLE 9 - Annulation**

Si les conditions météo ou le contexte sanitaire ne permettent pas le bon déroulement de l'événement, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement. Les modalités de report ou de remboursement des inscriptions seront communiqués le plus rapidement possible, en fonction du contexte. Attention, en cas d'annulation pour force majeure, indépendante de la volonté de l'association, le remboursement des inscriptions ne sera pas automatique, et l'organisation étudiera toutes les possibilités pour satisfaire toutes les parties prenantes (participants, prestataires, partenaires etc.)

#### **ARTICLE 10 - Matériel conseillé et obligatoire**

L'organisation se réserve le droit de ne pas laisser partir les participants n'ayant pas le matériel obligatoire en leur possession.

Matériel obligatoire :

- le départ étant programmé de nuit (7H15), une lampe de type frontale est indispensable
- Téléphone portable chargé.
- 1L d'eau - malgré la présence de plusieurs ravitaillements, une réserve d'eau sera indispensable pour les participants
- Une couverture de survie

Matériel conseillé :

- Réserve alimentaire conseillée
- Vêtements chauds - programmée en décembre, la course pourrait se dérouler dans des conditions climatiques « difficiles ». En fonction de la météo, il sera vivement conseillé de prévoir de quoi vous couvrir pour la course
- Bâtons autorisés

#### **ARTICLE 11 - Barrière horaire et Abandons**

**TEMPS TOTAL ACCORDE POUR LA COURSE : 8H15 maximum (15H30 heure d'arrivée maximale)**

**POSTE CONTROLE MI-COURSE (27,3KM) : 5H15 maximum (12H30 au point de contrôle)**

En cas d'abandon (hors délai, blessure...), les coureurs devront impérativement rester sur le parcours balisé par l'organisation, pour se rendre au point de ravitaillement le plus proche. Il devra remettre son dossard aux signaleurs ou aux bénévoles présents sur place. En cas de blessure, un numéro d'urgence sera communiqué pour que vous puissiez nous contacter directement, et que nous puissions faire intervenir les secours présents pour assurer le bon déroulement de l'événement. En cas d'abandon, le coureur ne fera plus parti de la course, mais aura droit aux mêmes prestations à l'arrivée, avec l'accès au ravitaillement.

#### **ARTICLE 12 - Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### **ARTICLE 13 - Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve (souscrite auprès de Groupama), cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

L'inscription à la course implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement

Toutes les informations relatives à l'événement à retrouver sur notre site internet : [www.traverseedesdentelles.com](http://www.traverseedesdentelles.com)